

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 133
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

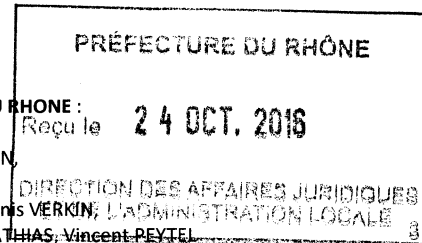
COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN,

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL,

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

Convention de partenariat avec la société INFORMATIQUE APPLIQUEE pour la réalisation d'un film avec drone pour les 20 ans du SMMO

Dans le cadre des 20 ans du Syndicat Mixte des Monts d'Or, qui se dérouleront le 23 novembre 2016, le SMMO a souhaité, en lien avec la société INFORMATIQUE APPLIQUEE, spécialiste en prise de vue aérienne et basée à Saint Cyr au Mont d'Or, mettre en œuvre une convention de partenariat afin de réaliser un film illustrant l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre d'un projet nature Monts d'Or.

La convention précise que :

INFORMATIQUE APPLIQUEE s'engage à

- + Assurer les prises de vues des différents points qui auront été identifiés avec le SM MONTS D'OR et à respecter les consignes données (respect de la propriété privée, demande des autorisations pour survoler les zones concernées, ..)
- + Utiliser son propre matériel pour réaliser les prises de vues, le montage...
- + Utiliser son véhicule pour se rendre sur les sites identifiés,
- + Respecter le calendrier suivant:
 - Définition des lieux de prises de vues en juin 2016 avec le SM MONTS D'OR
 - Demande des autorisations (Préfecture, base aérienne,...) juin 2016
 - Réalisation des prises de vues juillet et août 2016
 - Montage du film en lien avec le SM MONTS D'OR en septembre et octobre 2016
 - Livraison du film au SM MONTS D'OR fin octobre 2016

Le SM MONTS D'OR est chargé de l'organisation générale de la démarche et assure la coordination et la cohérence de l'opération, il s'engage :

- + à définir avec INFORMATIQUE APPLIQUEE, les lieux de prise de vues pour une illustration parfaite des actions mises en œuvre par le SM MONTS D'OR

+ à assurer une assistance technique : élaboration et fournitures de la cartographie des lieux de prise de vue et accompagnement sur site, élaboration et fourniture du scénario du film, entretien des sites avant prises de vues, aide à la validation du montage de la vidéo en lien avec la commission communication du SM MONTS D'OR.

+ à n'utiliser la vidéo que pour valoriser la politique mise en œuvre sur le territoire (mise en ligne sur site internet du SM MONTS D'OR, diffusion lors des 20 ans du SM MONTS D'OR, lors de réunion ou groupe de travail). Aucune utilisation ne pourra être faite par un tiers sans accord de INFORMATIQUE APPLIQUEE qui reste propriétaire de la vidéo qu'il a conçue.

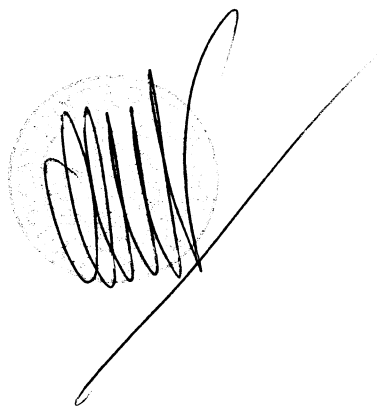
Dans le cadre de ce partenariat Le SM MONTS D'OR s'engage à verser une participation financière à INFORMATIQUE APPLIQUEE estimée à 600 euros TTC pour couvrir les frais de déplacement sur site, les heures de montage et l'amortissement du matériel (drone, caméscope)

Le règlement interviendra à la fin de la mission à livraison de la vidéo et sur attestation de validation de travaux signé par le président du SM MONTS D'OR.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is stylized and appears to read 'Max Vincent'. The stamp is partially obscured by the signature and a diagonal line that crosses through it from the bottom right towards the top left.